

## Présentation:

Je vais essayer de retracer 14 ans de lutttes contre les nuisances sonores émanant du Parc de La Villette de Paris qui dépend des ministères de La Culture et des Finances.

Ce parc de 55 ha, devenu pôle culturel de la capitale, accueille plusieurs établissements, en particulier le ZENITH dont les murs sont en toile sur une structure métallique.

## Problèmes:

En 2005, les émissions sonores de musique amplifiée en provenance de cette salle qui peut recevoir 6000 personnes deviennent insupportables , d'où la nécessité d'engager une action.

Tout naturellement, création d'un collectif "les Riverains du Parc de La Villette" et lancement d'une pétition qui recueille très vite 600 signatures. A partir de cette date et jusqu'en 2017, je vais énumérer toutes les démarches entreprises:

- Les REUNIONS qui s'enchaînent:
  - avec la Mairie du 19ème qui, ô miracle, devient réceptive à nos doléances... les élections municipales approchent.
  - avec le Secrétariat du Député,
  - avec la Direction de La Villette et son chef de la Sécurité,
  - avec les 4 Commissaires de Police qui se sont succédés,
- Les PLAINTES qui sont envoyées à la Préfecture de Police (Bureau d'Action contre les Nuisances, service spécialisé) d'où

RELEVES ACOUSTIQUES par leurs inspecteurs au domicile des plaignants. Concernant le Zénith, de 2012 à 2017, j'ai déposé 279 plaintes.

- Les lettres en recommandé avec accusé de réception à tous les acteurs politiques:

- Mairie de Paris

- Ministères - de La Culture

- de L'intérieur

- de La Santé

- de L'Education Nationale

- de L'Ecologie

et, à chaque changement de ministres, nouveau flot de courriers...

- Les APPELS TELEPHONIQUES au Commissariat de Police qui est "aux abonnés absents" et au PC de sécurité de La Villette.

Désireux d'être plus efficaces et légitimes, en 2012, nous déclarons l'association des Riverains du Parc de la Villette en Préfecture et, dans la foulée, nous adhérons au Réseau VIVRE PARIS.

Comme nous nous heurtons à une véritable forteresse ministérielle, toutes nos actions restent stériles et le découragement gagne certains d'entre nous.

MIRACLE EN 2013: Un nouveau Commissaire de Police est nommé dans le 19ème, rendez vous rituel.

Non seulement, il semble prendre à cœur nos problèmes : "*La loi est la même pour tous, pour les puissants comme pour les faibles et j'entends la faire respecter*", mais il vient constater par lui même l'ampleur des nuisances sonores aux domiciles de plusieurs plaignants.

Il lance une enquête de police: une cellule est créée pour recueillir les dépositions des riverains (plus de 60).

Il convoque Mr Daniel COLLING, directeur du Zénith, et la Direction de La Villette.

Il sensibilise le Procureur de la République au Pôle Environnement du Tribunal de Grande Instance de Paris.

A partir de là, nous basculons dans le domaine juridique

- décision d'une action en justice avec choix d'une avocate,  
Maître Virginie Le Roy

- quatre riveraines se portent parties civiles grâce à leur protection juridique

## RESULTATS:

Mr Colling et le Zénith sont envoyés au Tribunal de Police pour "*troubles à la tranquillité du voisinage et atteinte à la santé de l'homme*".

Le 17 03 2017 ils sont condamnés pour 8 contraventions à 81000 Euros d'amendes et à me verser 31500 Euros de

dommages et intérêts ; je précise qu'en 14 ans, j'ai collectionné 7 certificats médicaux!

Un attendu du jugement est particulièrement important pour toutes les victimes potentielles des nuisances sonores: la dimension économique n'a que peu de poids face à la réglementation en vigueur dont le but est la préservation de la santé des riverains, lesquels ont droit au respect de leur vie privée.

Le Zénith fait appel de cette décision.

Le 6 mars 2018, la Cour d'Appel de Paris annule 6 contraventions sur 8 pour prescription, mais confirme la condamnation du Zénith.

Les Parties Civiles sont satisfaites sur le fond, mais contestent l'indulgence du jugement et se pourvoient en Cassation.

En attendant, le Ministère de La Culture, tutelle du Parc de La Villette et, donc, du Zénith a été dans l'obligation de débloquer 15 millions d'Euros pour tenter d'insonoriser le Zénith.

Si notre combat est par certains côtés exemplaire, c'est que nous nous sommes attaqués à une ENTITE GOUVERNEMENTALE sans jamais lâcher prise pendant 14 ans.

**LE POT DE TERRE A GAGNE CONTRE LE POT DE FER!**